

# / OPPOSITIONS À LA FERMETURE DE LA CENTRALE D'ARAMON

décembre 2014

## CONSÉQUENCE DE LA LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

***FO A CONSTAMMENT MANIFESTÉ SON DÉSACCORD FACE À L'ORIENTATION DE LA LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE ET L'A EXPRIMÉ DANS LES DIFFÉRENTES ENCEINTES OÙ CE DÉBAT A EU LIEU.***

La majorité des dispositions de la loi concerne uniquement l'électricité (nucléaire, hydraulique, modalité de respect par EDF de la programmation pluriannuelle de l'énergie, diverses dispositions sur les réseaux de distribution et de transport...).

L'article 55 permet de limiter la durée de fonctionnement d'une installation pour respecter des valeurs limites d'exposition en fonction d'un plafond d'émission de carbone. Cet article qui pénalise le fonctionnement des centrales thermiques classiques est dangereux, car il méconnaît le rôle essentiel que jouent ces dernières dans l'équilibre du réseau. Or l'ambition du fort développement du renouvelable est affichée : 32 % en 2030. Pour atteindre cette cible, l'étude d'impact précise que l'objectif sera de 40 % pour la partie purement électrique. Qui garantit l'intermittence de ces énergies et à quel coût ? La loi ne le prévoit pas. De même, le volet social est le grand oublié de la loi de transition.

Aujourd'hui, les centrales fioul assurent la sécurité du réseau électrique français en participant à la pointe et permettent ainsi d'éviter les coupures volontaires de fourniture d'électricité.

De lourds investissements ont été effectués sur ces tranches à partir des années 2005 pour les moderniser et assurer leur pérennité. Cette année, de nombreux efforts sociaux et économiques avec les mises en Arrêt Garanti Long ont été consentis et accompagnés par les agents. Pour prolonger, dans un contexte concurrentiel, la pérennité des centrales dans leur rôle et a minima jusqu'en 2023, tous se sont engagés dans ce nouveau défi.

L'annonce brutale de la demande de fermeture anticipée des 2 tranches fioul d'ARAMON (2 x 700 MW) auprès du COMEX, a pris de surprise l'ensemble des salariés et de leurs représentants.

Cette annonce, au vu de ses conséquences économiques et sociales, est inacceptable.

Le constat est que tous les producteurs se désengagent de la production de la pointe, qui pourtant garantit l'équilibre production/consommation. On peut déjà envisager que lors des futurs travaux et investissements sur les autres centrales fioul du parc, Porcheville et Cordemais, ce même processus soit reproduit, avec des demandes de fermetures supplémentaires.

Doit-on suivre l'exemple de la Belgique et annoncer des coupures pour les périodes de pointes ?

Pour FO, les centrales thermiques classiques ont toute leur place dans la transition énergétique et le respect du périmètre de l'application du statut des Industries Électriques et Gazières, rappelons-le, pour toute installation produisant + de 8 MW, doit faire partie du volet social et éviter ainsi le dumping social.

**Les organisations syndicales FO, CFTD, CFE-CGC et CGT appellent à :**

**Un rassemblement public, ouvert à tous, le jeudi 11 décembre 2014** devant la centrale d'ARAMON (2010 route de Beaucaire à ARAMON) à partir de 10 h pour défendre nos emplois directs et indirects, le maintien des outils industriels locaux et le service public.